Publié sur le site internet le 05/12/2023
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 01/12/2023
Télétransmission n°059-215903279-20231129-2023_5_03-DE

Ville de Lallaing
La solidarité au naturel
Département du Nord
Arrondissement de Douai

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
mercredi 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des mariages**,** sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul, Maire.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. POPEK Joël, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.
EXCUSES : M. DANCOINE Thierry par pouvoir à M. BAVIER Bernard, MME WASSON Laurence par pouvoir à M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. POPEK Joël, M. NOIRET Patrick par pouvoir à M. ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane par pouvoir à MME MAES Françoise, M. PIOTROWSKI Georges par pouvoir à MME KOSMALSKI Emilie, MME BAVIELLO Sandrine par pouvoir à M. FONTAINE Jean-Paul, MME SOLTANI Nacera par pouvoir à M. LACAILLE René, M. KLEE Alain par pouvoir à MME MARTINACHE Sonia.
ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël
Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

OBJET : 2023-5-03

PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Douai a transmis un état de produits communaux, en date du 09 octobre 2023, à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur.
Monsieur le Maire rappelle, qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.
Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le Trésorier n'a pas pu recouvrir les titres dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Ces titres concernent des inscriptions à la restauration scolaire.
Monsieur le Maire précise que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à **666,61€** :
Titre de l'année 1997 : 3,24 €
Titre de l'année 2001 : 33,57 €

Titre de l'année 2013 : 56,70 €
Titre de l'année 2018 : 38,25 €
Titre de l'année 2020 : 331,90 €
Titre de l'année 2021 : 141,95 €
Titre de l'année 2022 : 61,00 €
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Douai,
Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,
Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Douai dans les délais légaux ;
Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable (RAR inférieur au seuil poursuite, poursuite sans effet) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de déclarer s'en référer à l'avis du Comptable en vue de l'Admission en non-valeur de la totalité des sommes dues sur l'état présenté, arrêtées à **666,61€** ;

DIT QUE le montant de la dépense sera imputé au chapitre 65 : autres charges de gestion courante, article 6541 : créances admises en non-valeur ;

AUTORISE le Maire à signer l'acte intervenant à cet effet.

Résultat du vote : **Adopté à l'unanimité**
Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence est un vote par pouvoir de PROVENZANO Antonio, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de POPEK Joël, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick est un vote par pouvoir de ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane est un vote par pouvoir de MAES Françoise, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de KOSMALSKI Emilie, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine est un vote par pouvoir de FONTAINE Jean-Paul, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de LACAILLE René, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, MME MARTINACHE Sonia.
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,

M. FONTAINE Jean-Paul